

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD

Envoyé en préfecture le 31/12/2024

Reçu en préfecture le 31/12/2024

Publié le

ID : 023-200085314-20241219-D2024091-DE



D2024/091

SEANCE DU 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre,

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de

Conseillers en

exercice : 17

Présents : 10

Représentés : 0

Votants : 10

Abstention : 0

Exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Présents :

Mmes CHABRIER Isabel, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura, DEMARGNE Céline.

MM. ROYERE Joël, PETIT-COULAUD Bastien, SCAFONE Dominique, COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick.

Absents :

Mmes LEGRAND Coline, ROYERE Julie, MAINGOUTAUD Élodie, MM KAPLAN Iskender.

Excusés :

MM AUMEUNIER Sébastien, MARGOT Manuel, LAROCHE Michel.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Madame SIMONET Laura

Objet : Budget assainissement – Assujettissement TVA à 10%

Madame Saladin explique qu'il serait bénéfique d'assujettir la facturation d'assainissement à la TVA à 10 % pour Saint Dizier Leyrenne.

Elle relate que Masbaraud Mérignat est déjà en TVA à 10 %.

Afin d'uniformiser la facturation de l'assainissement collectif elle propose au Conseil Municipal de valider l'assujettissement TVA à 10 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

- L'assujettissement TVA à 10 % de la facturation d'assainissement pour Saint Dizier Leyrenne.

Le Maire,

Certifie le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

La secrétaire de séance,
Laura SIMONET

Envoyé en préfecture le 31/12/2024

Reçu en préfecture le 31/12/2024

Publié le



ID : 023-200085314-20241219-D2024091-DE